

Le vingt neuf avril deux mille quatorze, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de HOMBLEUX légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Christian AVY Maire de la Commune

Etaient présents : Mr Avy (Maire), Mrs Urbaniak Michel (adjoint), Mme Kalota Ghislaine (adjointe), Mr Hansart Michel (adjoint), Mr Delattre Albert, Mr Frison Fabrice, Mr Meunier Bernard, Mr Niot Daniel , Mme Costa-Delobel Sophie, Mme Delebecque Stéphanie, Mme Dumont Carole, Mme Lefebvre Nathalie, Mme Loridant Sylvie, Mme Nobécourt Martine.

Absent excusée : Mme Hannecart Pascale

Secrétaire de séance : Mr Urbaniak Michel

La feuille d'émargement est signée par les présents

15 Membres en exercice, 14 membres présents,

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil

- Approbation du dernier compte rendu du 02 Avril 2014

- Vote des taux d'imposition
- Indemnité du trésorier
- Subventions aux associations
- Vote de la taxe de raccordement à l'égout
- Vote des budgets : commune et assainissement
- Augmentation du prix abonnement assainissement
- Délégation du droit de préemption
- Questions diverses

- Ajout à l'ordre du jour
 - Demande pour le livre « Terres brûlées » de la famille Dancoisne
 - Nomination des personnes pouvant signer des courriers recommandés
- Ajout de ces deux points à l'ordre du jour accordé par les membres du conseil municipal.

Remarques sur le compte rendu du 02 Avril 2014

➤ **Mr Meunier, présent à cette réunion, n'as pas été inscrit sur le compte rendu**

✓ **Avec cette modification à apporter, le compte rendu est adopté.**

→ Rapport du Maire ;

■ **Dossiers en cours**

- Travaux d'assainissement

Ces travaux sont dans la phase finale, prochainement aura lieu la réception du chantier, ce qui permettra de lancer les autorisations de raccordement aux riverains.

Cette semaine sera distribué la plaquette à chaque riverain de la quatrième tranche pour leur permettre de lancer les dossiers d'aide auprès de l'agence de l'eau, la démarche est notifiée sur cette plaquette et au cas où des questions vous seraient posées vous pouvez nous les adresser. Nous avons passé une convention de partenariat avec l'agence où c'est à nous de monter les dossiers des travaux.

Je rappelle qu'il nous faudra nous rendre sur place et avoir les devis des entreprises avant que nous lancions les dossiers.

Surtout bien spécifier de ne pas mettre en route les travaux avant l'accord de l'agence et que ces aides ne sont pas conditionnées aux revenus du foyer.

■ Les commissions

La première commission qui a pris ses marques est celle de l'info, je suis content du travail réalisé vu le temps très court causé par la fête de Canisy. Cette commission se verra prochainement équipée d'un nouveau P.C de recyclage car celui existant a gagné son droit à la retraite pour bon service.

La suivante a été celle des finances pour mettre en place le budget tel qui vous sera présenté tout à l'heure. Je suis content aussi des débats constructifs lors de cette réunion, une projection pour le futur a permis à la commission de prendre position majoritairement. On voit le résultat après les différentes délibérations qui précèdent le budget.

Je vais profiter des vacances de certains d'entre vous pour lancer celle des bâtiments de façon à planifier les priorités dans les travaux d'entretien.

■ Logement de Bacquencourt

Les travaux sont en route, le démontage des cloisons et des installations ont été réalisés, ces travaux sont suivis par l'adjoint en charge des travaux même si ces travaux ne sont pas de notre ressort, ils ont lieu dans l'un de nos bâtiments. Il est là pour répondre aux demandes de l'entreprise et à même de surveiller la bonne qualité de l'aménagement.

■ Eglise de Canisy

J'ai donné le feu vert pour le remplacement de la corde de la cloche, elle sera dorénavant en polyamide et non plus en chanvre comme auparavant.

■ Subventions

Nous venons de toucher la première aide sur les rythmes scolaires, d'un montant de 7 500 €, le budget ayant été sorti avant suite à la réunion de travail de la commission de finance, cette recette n'y figure pas, comme c'est une recette ce n'est pas grave pour la suite du dossier.

Ordre du jour

■ Nous passons à l'ordre du jour

Avant de présenter son budget, monsieur le Maire précise qu'il est besoin de valider le travail de la commission concernant les choix des taux.

■ Vote des taux d'imposition :

La commission a étudié ces taux avec les modifications des bases prévues par l'état mais aussi avec la baisse des dotations planifiées.

Ces taux n'ont pas été réajustés l'année dernière, cette année la commission propose une augmentation de 2% , je rappelle qu'il ne s'agit pas d'ajouter 2% au taux existant mais de moduler le taux de 2% soit : 1,9744%

Il est projeté sur l'écran le document 1259 qui retrace les taux anciens avec les revenus de chaque taxe et les taux nouveaux proposés par la commission.

- Monsieur le Maire présente le tableau de calcul qui fait ressortir une augmentation d'environ 4200 € pour l'année suite à l'augmentation proposée,

- ✓ **Par délibération de ses membres présents, le conseil décide d'augmenter ses taux d'imposition de 1,9744 %, ainsi :**

La T.H passe de : 14.52 à : 14.81 %

Le F.B passe de : 10.71 à : 10.92 %

Le F.N.B passe de : 29.69 à : 30.28 %

Le conseil n'a pas accès aux autres taxes comme la CVAE, l'IFER, la CFE

- Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- **Vote de l'indemnité du trésorier:**

Le trésorier est notre comptable et cela demande que nous votions son indemnité qui est déterminée par la loi à un certain taux en raison des tranches financières du compte de gestion de la commune

- ✓ **Les membres du conseil valide l'indemnité de monsieur le receveur au taux 100%**

- Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- **Subventions aux différentes associations :**

Ces montants de subventions ont été analysés lors de la séance de la commission des finances, certaines ont données débats, Monsieur le maire rappelle que ces subventions prévues au budget ne seront versées qu'après avoir eu les comptes de chacune, hors mis les institutions comme la croix rouge, pompiers qui sont, elles, d'utilité publiques. De plus pour confirmer également que nous n'avons droit de regard que sur le montant attribué. Dans le budget nous votons un montant total dans un chapitre, si elles ne sont pas distribuées elles restent dans le compte subvention de la commune.

- ✓ **Mr Daniel Niot demande la baisse des subventions pour les trois comités des fêtes de la commune, cette demande n'as pas été retenue.**
- ✓ **Mrs Daniel Niot, Albert Delattre, F. Frison demandent que la subvention envisagé par la commission ne soit pas donnée à l'association « les amis fêtards », ils disent que cette association fait trop de manifestations dans la cour d'un privé.(cette demande est suivie par une majorité du conseil présent).**
- ✓ **Mr Urbaniak Michel précise que si les subventions doivent être données en fonction de l'animation apportée par l'association ou le comité en question, qu'il faudrait par conséquent revoir l'ensemble des demandes.**
- ✓ **Madame Sophie Costa-Delobel demande s'il n'est pas possible de surseoir seulement plutôt que l'annuler et d'attendre de voir comment se comporte cette association.**

- ✓ **Comme cette subvention crée un débat sans suite, et comme le suggère la conseillère Sophie Costa-Delobel, Mr le Maire demande, au conseil de surseoir à la mise à disposition de la subvention pour les « amis fêtards »**

- Le tableau des différentes propositions est projeté sur l'écran.

- Pour : 13 Contre : 1 (Mr Urbaniak Michel) Abstention : 0

- ✓ **Par délibération de ses membres présents, le conseil décide de surseoir à la subvention à l'association « les amis fêtards » et d'inscrire au chapitre la somme de 13 590 € répartie ainsi :**

- **Vote de la taxe de raccordement à l'égout.**

- ✓ **Les membres du conseil valide le budget présenté par monsieur le maire et valide le choix de la commission de porter la valeur de l'abonnement à 60.30 € soit 10 € d'augmentation par raccordement.**

■ Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1 (Daniel NIOT)

■ **Délégation du droit de préemption**

Monsieur le Maire rapporte au conseil que la loi lui donne la possibilité de subdéléguer son droit de préemption à un établissement public pour une vente particulière.

Et précise que : ce droit m'a été délégué par les membres de ce conseil et c'est avec eux que je prendrais cette décision. Je vais vous expliquer pour quelle raison cette situation en est arrivée à ce stade.

Depuis plusieurs années les bâtiments HANSSART sont en liquidation, le conseil de l'époque avait été les visiter dans le but d'en faire un pôle scolaire. Le coût de l'époque auquel il fallait ajouter le prix des transformations nous avait fait reculer. Depuis le cout a fortement baissé pour atteindre les 270 000€. La CCPN (communauté des communes du pays Neslois) avait visité aussi dans le but d'y faire ses bureaux mais ont été empêché par une tractation en cours par le Conseil Général. Aujourd'hui où le conseil général à opté pour l'achat de ce bâtiment, une autre entreprise à surenchéri à plusieurs reprise et bloque l'achat. Le conseil général m'a demandé de préempter au nom de la commune pour leur vendre ensuite.

Le but étant de regrouper les deux entités agence routière de Ham et de Nesle sur le site d'Hombleux. Le problème vient du fait que j'ai refusé de préempter car ce droit ne doit être employé que dans le cas où la commune désire réaliser une action d'aménagement avec un projet bien déterminé. Chose que nous n'avons pas à ce jour. J'en ai donc averti le conseil général.

Ils m'ont donc demandé de leur subdéléguer mon droit de façon à ce qu'il déclare leur action d'utilité public et d'accéder dans ce cas à ce bâtiment.

J'ai pris contact avec notre service d'avocat de Mairie conseil qui me confirme ce droit de subdélégation par la loi pour une unique transaction.

Je vous demande donc de m'accorder cette subdélégation au conseil général pour l'unique transaction des bâtiments rue de Nesle ex Hanssart.

- ✓ **Après avoir débattu longuement, les membres du conseil municipal, n'ayant pas eu assez d'éléments pour prendre une décision demande à Mr le Maire de se renseigner auprès de la sous préfecture pour prendre cette décision.**

SUBVENTION Terres brulées :

Monsieur le maire signale avoir été une nouvelle fois sollicité fin de semaine dernière pour cette réalisation qui raconte la vie d'une personne résidant à Hombleux pendant la guerre, l'association Lectures pour tous a abandonné le projet trop lourd financièrement. C'est la présidente des amis du château de Ham qui m'a appelé pour demander si la commune pouvait apporter son aide par une subvention pour pouvoir indiquer sur ce livre le support de la commune sur la parution qui serait malgré tout lancé par la famille Dancoisne. Cette demande n'a pas pu être débattue par la commission mais la parution est prévue pour le 20 Juin.

Le conseil municipal débat sur la possibilité de donner une aide à un privé tout en sachant qu'il est compliqué de donné une aide aux comités et associations de la commune, et qu'une ébauche de ces travaux avait été mené par l'association « lecture pour tous » de la commune.

Mr Urbaniak Michel propose qu'un certain nombre de livres soit acheté par la commune, pour ensuite être distribué en colis de fin d'année. Cette proposition n'est pas retenue.

✓ **Le conseil municipal propose de passer au vote une aide de 330€**

OUI : 13

NON : 1 (Mr URNANIAK michel)

ABSTENTION : 0

■ **Nomination des personnes habilitées à signer les recommandés**

La poste demande à la commune de bien vouloir prendre une délibération de façon à nommer les ayants droit pour la réception du courrier et des envois recommandés.

Mr le Maire précise qu'un arrêté sera pris pour que les personnes suivantes puissent signer les courriers recommandés.

- Le Maire
- Les adjoints
- La secrétaire
- L'agent postal

QUESTION DIVERSES :

Plusieurs conseillers demandent que les jours de réunions puissent être changés

Aucune décision n'étant prise pendant le débat, le mardi restera le jour de réunion, l'horaire pourrait être avancé.

Plus de questions, la séance est levée à : 23h30